



GR0002468

REÇU LE 17 SEP. 2021

Renseignements urbanistiques **REGOIRE**

rue de Bas Oha, 252A
4520 Wanze

Nos réf. : 871.09/2021-156
Vos réf. : 2021-0757/001-BL



Wallonie

INFORMATIONS NOTARIALES

Articles D.IV.99, D.IV.100 et D.IV.105 du Code du développement territorial

Maître,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée en date du 27 août 2021, relative à un bien sis **Thier Monty 8 B** à 4570 Marchin et d'un terrain sis en lieu-dit « Sur la Bruyère », cadastré 1 ère division section A parcelle 514 P 4 et 1 ère division section B parcelle 514 E 6 et appartenant à/(aux) propriétaire(s) ci-dessous :

Monsieur

nous avons l'honneur de vous adresser, ci-après, les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Parcelle concernée	Division: MARCHIN 1 DIV/MARCHIN/ Section: B Numéro: B 514 E 6 INS: 61039 Surface calculée: 2.93 ares
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : HUY-WAREMME 1 Zone(s) d'affectation: Habitat (100% soit 2.93 ares) <u>Surcharges du plan de secteur</u> <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Schéma de Développement Communal	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
Rénovation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non

Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un lotissement: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Oui - approuvé le 22/08/2008 entré en vigueur le 28/09/2008 Art. 2 « Aire de bâtisses agglomérées – Belle Maison – Fourneau »
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC) – Zone non équipée
Aléa d'inondation	La parcelle n'est située dans aucune zone
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes (Source: Cadmap)	Le cadastre a connaissance d'une servitude qui traverse la parcelle: NON
Cours d'eau	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Seveso	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non

	La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Chemin de Grande Communication (Liège)	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Vivaqua	Parcelle située dans une zone vivaqua (ZONES_2A) : Non Parcelle située dans une zone vivaqua (OUVRAGE) : Non Parcelle située dans une zone vivaqua (ZONES_2B) : Non Parcelle située dans une zone vivaqua (ZONES_3) : Non
Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non
BDES Sol - Inventaire:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non

Parcelle concernée	Division: MARCHIN 1 DIV/MARCHIN/ Section: B Numéro: B 514 P 4 INS: 61039 Surface calculée: 5.3 ares
Plan de secteur	<u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> HUY-WAREMME 2 Zone(s) d'affectation: Habitat (73% soit 3.87 ares) Habitat à caractère rural (27% soit 1.43 ares) <u>Surcharges du plan de secteur</u> <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Schéma de Développement Communal	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
Rénovation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un lotissement: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Oui - approuvé le 22/08/2008 entré en vigueur le 28/09/2008 Art. 2 « Aire de bâtisses agglomérées – Belle Maison – Fourneau » - (73% soit 3.87 ares) Art. 5 « Aire de Versant – Belle Maison – Fourneau » - (27% soit 1.43 ares)

Zones d'assainissement	type(s) de zone(s) : Collectif (RAC) – Zone non équipée
Aléa d'inondation	La parcelle n'est située dans aucune zone
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes (Source: Cadmap)	Le cadastre a connaissance d'une servitude qui traverse la parcelle: NON
Cours d'eau	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III: Non
Seveso	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Chemin de Grande Communication (Liège)	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Vivaqua	Parcelle située dans une zone vivaqua (ZONES_2A) : Non Parcelle située dans une zone vivaqua (OUVRAGE) : Non Parcelle située dans une zone vivaqua (ZONES_2B) : Non Parcelle située dans une zone vivaqua (ZONES_3) : Non

Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non
BDES Sol - Inventaire:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non

Permis d'urbanisme :	Le bien cadastré 01 B 514 P 4 a fait l'objet d'un permis d'urbanisme délivré le 02/05/2012 pour la construction d'une nouvelle habitation au nom de _____
Division :	Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune division datant de moins de deux ans.
Certificat d'urbanisme:	Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans.
périmètres de zones vulnérables établies autour des établissements présentant un risque d'accident	Le bien en cause n'est pas situé dans les périmètres visés à l'art. 136bis (Décret du 08/05/2008, art. 8)
Règlement régional d'urbanisme:	Le bien en cause ne fait l'objet d'aucun règlement régional d'urbanisme, en tout ou en partie pour des raisons de localisation
Schéma de structure communal:	Le bien en cause ne fait l'objet d'aucun schéma ou projet de schéma de structure communal ;
Rapport urbanistique et environnemental:	Le bien en cause ne fait l'objet d'aucun rapport urbanistique et environnemental au sens de l'art. 33
Droit de préemption – Plan d'expropriation :	Le bien en cause ne fait l'objet d'aucun droit de préemption ou d'un plan d'expropriation, d'initiative communale
Incidence sur l'environnement :	Le bien en cause n'est pas situé dans un des périmètres visés à l'article 168 §4
Revitalisation urbaine	Le bien en cause n'est pas situé dans un des périmètres visés à l'article 172
Opération de rénovation urbaine	Le bien en cause n'est pas inscrit dans un des périmètres visés à l'article 173 ;
Liste de sauvegarde	Le bien en cause n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193
Bien classé	Le bien en cause n'est pas classé en application de l'article 196
Bien reconnu au patrimoine mondial de l'humanité	Le bien en cause n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 209
Site archéologique	Le bien en cause n'est pas localisé dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visé à l'article 233
Patrimoine monumental de Belgique	Le bien en cause n'est pas repris sur la liste du patrimoine monumental de la Belgique
Situation par rapport à la voirie - équipement	Le bien cadastré B 14 P 4, compte tenu des lieux : <ul style="list-style-type: none"> • bénéficie d'une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante ; • La parcelle bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, ... ; (*) Le bien cadastré B 14 E 6, compte tenu des lieux : <ul style="list-style-type: none"> • Ne bénéficie pas d'une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante ; • Il est à vérifier si la parcelle bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, ... ; (*) (*) Pour que les actes notariés puissent être passés sans retard et respecter le délai prévu au cwatup, nous vous invitons à prendre contact auprès des intercommunales compétentes pour de plus amples informations : ALE : rue Louvrex, 95 à 4000 Liège CILE : rue du Canal de L'Ourthe, 8 à 4031 Liège Belgacom : Boulevard du Roi Albert II, 27b à 1030 Bruxelles
Voiries vicinales	Le bien cadastré B 14 P 4 est situé le long d'une voirie vicinale ; (*) Le bien cadastré B 14 E 6 n'est pas situé le long d'une voirie vicinale ; (*) Le bien en cause est-il frappé ? , <ul style="list-style-type: none"> • par un plan d'alignement ; (*) • d'un plan particulier d'aménagement ; (*) • d'un projet ou arrêté d'expropriation ; (*) Le bien en cause est-il longé ou traversé par des chemins ou sentiers vicinaux ? ; (*) (*) N'ayant toutes les informations à disposition, en cas de doute, nous vous invitons à prendre contact, pour de plus amples informations auprès : STP : rue Darchis, 33 à 4000 Liège - voiries vicinales MET : Avenue Blonden, 12 à 4000 Liège - voiries nationales

Infraction urbanistique	Le bien en cause fait-il l'objet d'infraction à la législation de l'urbanisme ; Il n'y a pour ce bien aucune infraction reconnue, ni par procès-verbal de police, ni par constat d'infraction dressé par les services communaux. <i>L'absence de constat d'infraction(s) urbanistique(s) dans un procès-verbal n'exclut pas l'existence d'éventuelles infractions urbanistiques. Il vous appartient d'interroger les cédants pour obtenir une information précise à ce sujet.</i>
Insalubrité	Le bien en cause ne fait pas l'objet de mesure de lutte contre l'insalubrité
Logement	Le bien comporte un logement qui fait l'objet d'une domiciliation au registre de la population depuis le 24/02/2015.
Permis d'environnement	Le bien en cause, <ul style="list-style-type: none"> • ne fait pas l'objet d'un permis d'exploiter ; • ne fait pas l'objet d'un permis d'environnement ; • ne fait pas l'objet d'un permis unique

Nous faisons référence à l'article D I V 99 du CoDT qui prévoit que chacun des actes de cession comporte l'information suivante :

- Qu'il n'existe aucune possibilité d'effectuer sur le bien aucun des travaux et actes visés à l'article D I V 4 du Codt, à défaut d'avoir obtenu un permis d'urbanisme ;
- Qu'il existe des règles relatives à la péremption des permis ;
- Que l'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis requis.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

A Marchin, le 15/09/2021

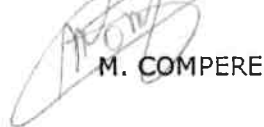
Par le Collège,

La Directrice Générale


C. HELLA



La Bourgmestre


M. COMPERE

n.b. :

Les informations et prescriptions contenues dans les présents renseignements urbanistiques ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.
Les renseignements obtenus dans le présent formulaire proviennent des recherches effectuées dans les archives communales sur base des données fournies par le demandeur. Ils ne sont dès lors pas nécessairement complets, ce qui, en cas de préjudice, ne peut être retenu contre la commune.